

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°23-233

SERVICE : Conservatoire d'agglomération

OBJET : Contrat de mise à disposition entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et l'association « Compagnie Artphonème » (01000 Bourg-en-Bresse), pour une résidence et des représentations de la classe théâtre du Conservatoire d'agglomération pour le spectacle « Brouillon d'hiver »

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°22-20 en date du 10 octobre 2022 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 13ème Vice-Présidente, Madame Sylviane CHÊNE, dans le domaine de la Culture et de la Vie Etudiante, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

CONSIDERANT que les classes de cycle 1 et 2 de la spécialité théâtre du Conservatoire d'agglomération vont participer à une résidence artistique du 26 février au 2 mars 2024 dans la salle du théâtre Artphonème ;

CONSIDERANT que cette résidence donnera lieu à un spectacle intitulé « Brouillon d'hiver » avec une générale et une représentation le samedi 2 mars 2024 dans la salle du théâtre Artphonème à Bourg-en-Bresse ; que pour ce faire, le conservatoire sollicite l'association « Compagnie Artphonème » pour la mise à disposition de la salle, de son régisseur technique, de ses accessoires et costumes ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération fournira une attestation de responsabilité civile en cas de bris de matériel ;

DECIDE

DE CONCLURE un contrat de mise à disposition avec l'association « Compagnie Artphonème » pour une résidence et des représentations de la classe théâtre du Conservatoire d'agglomération pour le spectacle « Brouillon d'hiver » ;

Le contrat précise les points suivants :

- L'association « Compagnie Artphonème » met à disposition la salle du Théâtre Artphonème, située 9 rue Lazare Carnot à Bourg-en-Bresse, pour une résidence et des représentations de la classe théâtre du Conservatoire d'agglomération pour le spectacle « Brouillon d'hiver », ainsi que la cuisine, ses dépendances, des accessoires et des costumes entretenus ;
- La Communauté d'Agglomération s'engage à verser à l'organisateur, en contrepartie de ce qui précède, sur présentation d'une facture, la somme globale de 1 770 € nets ;
- La résidence se tiendra du 26 février au 2 mars 2024.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 20 novembre 2023.

Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente,



Sylviane CHÊNE

Déléguée à la Culture et à la Vie étudiante

